



Bureau de normalisation  
du Québec

Le BNQ est membre du Système  
national de normes (SNN).

# ANNEXE AU CERTIFICAT

Page 1 de 1

**9308-5702 QUÉBEC INC.  
(FERME BILODEAU)**

2031, route 169  
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix (Québec) G8G 1B8

**CanadaGAP v. 10.0/2023-04-01** Programme de salubrité des aliments CanadaGap / version 10.0

Numéro du certificat : **2837**  
Date de délivrance : **2023-12-19**  
Date d'expiration : **2024-12-31**

## Guides applicables au présent certificat

*Guide de salubrité des aliments pour les fruits et légumes frais de CanadaGAP®*

<b>Site de production</b>	2031, route 169, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix (Québec) G8G 1B8
---------------------------	--

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et CanadaGAP déclinent toute responsabilité à l'égard des programmes et des installations qui font l'objet d'un audit de même qu'à l'égard de toute activité ou mesure survenant avant ou après l'audit réalisé par le BNQ. Le BNQ certifie uniquement que l'établissement satisfait aux exigences dans le cadre de l'audit indépendant qu'il a réalisé pour s'assurer de la conformité aux exigences du Programme CanadaGAP pour la procédure décrite aux présentes, à la date figurant sur le certificat. Le BNQ et CanadaGAP déclinent toute responsabilité ou obligation en ce qui a trait à la mise en œuvre ou non par l'établissement des recommandations formulées dans le rapport d'audit. Le logo de CanadaGAP est une marque de certification appartenant à CanAgPlus utilisée avec permission par le BNQ.

## HISTORIQUE

Date	Description de la modification
2017-11-10	Délivrance du certificat.
2018-11-08	Renouvellement du certificat.
2019-11-26	Renouvellement du certificat.
2020-11-10	Extension de la date d'expiration du certificat au 2020-12-31.
2020-12-16	Renouvellement du certificat.
2021-12-21	Renouvellement du certificat.
2022-12-31	Expiration du certificat.
2023-01-17	Retrait de la production de pommes de terre destinées au marché frais de la portée. Renouvellement du certificat.
2023-12-19	Retrait de l'emballage et ajout de la production de pommes de terre destinées au marché frais de la portée. Renouvellement du certificat.

**LA PRÉSENTE ANNEXE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU CERTIFICAT.**